

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA17 17284**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA17 17284 : Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA16 17271)*.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 20 septembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate